

Bachelier en Animation 3D et effets spéciaux (VFX)

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 43 Fax : +32 (0) 65 40 41 53 Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 13 Français : écriture en pré-production			
Code	ARAN1B13ANI	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Grégory MIROIR (gregory.miroir@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité vise à initier l'étudiant au langage cinématographique en explorant les bases théoriques du cinéma. Elle vise également à diriger les étudiants vers un apprentissage du vocabulaire cinématographique avec une maîtrise des différents champs lexicaux afin qu'ils puissent adapter leur communication face à différentes situations professionnelles.

"Ils seront également initiés aux fondamentaux de l'écriture scénaristique par le biais d'une partie théorique et pratique ayant pour but l'écriture d'un court-métrage et d'un dossier de production (continuité du projet initié lors de l'UE07 - Français I - écriture en pré-production)."

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit**

- 1.A Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, un avis sur un projet, une réalisation, un événement.
- 1.B Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept.
- 1.C Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs.
- 1.D Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit.
- 1.E Acquérir et développer son esprit critique.
- 1.F Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente.

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité, l'étudiant sera capable de mobiliser les ressources de la langue afin de rédiger, en respectant le code et les lois du genre, différents textes narratifs.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARAN1B13ANIA Français : écriture en pré-production 24 h / 2 C

Contenu

- Acquisition des termes scénaristiques professionnels
- Acquisition des fondamentaux de l'écriture scénaristique
- Apprentissage de la mise en forme scénaristique
- Caractérisation de personnages de fiction
- Rédaction de pitches, synopsis et scénario de court-métrage"

Démarches d'apprentissage

- "- Ateliers d'écriture en groupe
- Projets en groupe : continuation et élaboration d'un dossier de production (initié en UE07) pour un court-métrage de fiction avec écriture de ce dernier
- Analyses de films/scénarios
- Défendre son projet à l'écrit et à l'oral face à différents publics"

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Ouvrages de référence

voir dans Power Point du cours (tutoriels, ouvrages, etc.)"

Supports

Syllabus
glossaire
filmographie et bibliographie
Powerpoint

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen pratique : continuation et finalisation du dossier de production."

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	60	Evc	
Période d'évaluation			Exp	40	Exp	40

Evc = Évaluation continue, Exp = Examen pratique

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).